



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Paris, le 20 janvier 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'expérimentation de la circulation inter-files des motos et scooters est en préparation pour la rentrée 2015

La circulation inter-files des motos et scooters sur les voies au trafic congestionné se pratique dans des conditions parfois dangereuses.

Depuis de nombreuses années, les associations d'usagers de deux-roues motorisés souhaitent que cette pratique soit autorisée. Fin 2013, le Conseil national de la sécurité routière (CNSR) a recommandé une expérimentation de cette circulation pour donner à tous les usagers un cadre clair.

Celle-ci se prépare actuellement sur les seules autoroutes et routes à au moins deux fois deux voies, sans croisement, séparées par un terre plein central dans quatre zones : Île-de-France, Rhône, Bouches-du-Rhône et Gironde. Ces voies ont été choisies pour apporter un maximum de sécurité car elles sont sans croisement.

Pendant toute la durée de l'expérimentation, les usagers de deux-roues motorisés pourront circuler entre deux files de véhicules qui sont à l'arrêt ou à vitesse ralentie dans une circulation congestionnée. Ils devront toutefois respecter des règles claires, notamment ne jamais dépasser les 50 km/heure et circuler obligatoirement entre les deux voies les plus à gauche de la chaussée. Ils auront également le droit d'utiliser leurs feux anti-brouillard pour être mieux vus. Un décret en Conseil d'État est en cours de préparation pour préciser toutes les règles de conduite à respecter.

L'expérimentation est attendue pour le début de l'automne 2015. D'ici là, seront installés sur les chaussées concernées de nouveaux dispositifs permettant d'évaluer différents paramètres (mesure de la vitesse des motos et des autres véhicules, positionnement sur la chaussée et calcul de l'interdistance). De tels dispositifs de mesure n'existent pas aujourd'hui. Le résultat de ces différentes mesures permettra de connaître l'évolution de la pratique avec précision, avant et tout au long de l'expérimentation. Le CEREMA, organisme technique du ministère des Transports, a d'ores et déjà lancé un marché pour sélectionner de tels outils innovants.

Avant le début de l'expérimentation, les usagers des départements concernés seront informés des règles à respecter. Des campagnes locales de sensibilisation seront lancées à destination des motards et des scootéristes pour leur rappeler les bonnes pratiques leur permettant de circuler en inter-files.

Grâce à cette opération, la Sécurité routière attend une amélioration des déplacements mais aussi une baisse de l'accidentalité impliquant des deux-roues motorisés dans ce type de situation. Des rapports réguliers seront dressés par le CEREMA pour vérifier que les résultats sont bien satisfaisants. Au moins deux années seront nécessaires pour obtenir des données fiables d'accidentalité et décider ou non de la pérennisation de cette pratique.

Retrouvez toutes ces informations sur le site de la Sécurité routière :
www.securite-routiere.gouv.fr

Contacts presse Sécurité routière :

Mélina KEHAYAN : 01 40 81 80 69

Jean-Noël FOURNIER : 01 40 81 78 84 / 06 87 67 56 40